

Affichages nécessaires*

1 Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST)

2 Affiche Santé et sécurité au travail : la prévention commence ici

3 Affiche En cas de lésion au travail («1234»)

4 Politique sur la santé et la sécurité (plus de 6 travailleurs)

5 Politique sur la prévention de la violence et du harcèlement

6 Affiche du Règlement 1101

Autres exigences *

Trousse de premiers soins complète

Secouriste qualifié

*La liste de vérification/images ne constitue pas des conseils légaux. Pour déterminer vos droits et vos obligations selon la Loi sur la santé et la sécurité (LSST) et ses règlements, veuillez communiquer avec votre conseiller juridique ou consultez la législation.

Formations nécessaires*

Formation sur la santé et la sécurité pour les employés et les superviseurs

Formation SIMDUT (sauf les fermes)

Formation LAPHO

Formation en premiers soins et RCP

Formation sur la violence et le harcèlement au travail

Pour plus d'informations sur les formations, visitez les ressources locales suivantes :

www.mtwjobassist.ca
www.gcfi.net

Protection de la vie privée/Consentement

Développez une politique sur la protection de la vie privée pour la clientèle selon la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE)*

Visitez www.priv.gc.ca pour des renseignements supplémentaires

Les entreprises ont besoin d'un consentement implicite pour envoyer un message commercial électronique au Canada

Visitez www.fightspam.gc.ca pour des renseignements supplémentaires



Greenstone Economic Development Corporation
P.O. Box 1018, 1409 Main Street, Geraldton, ON P0T 1M0
T: 807-854-2273 F: 807-854-2474 E: info@gedc.ca

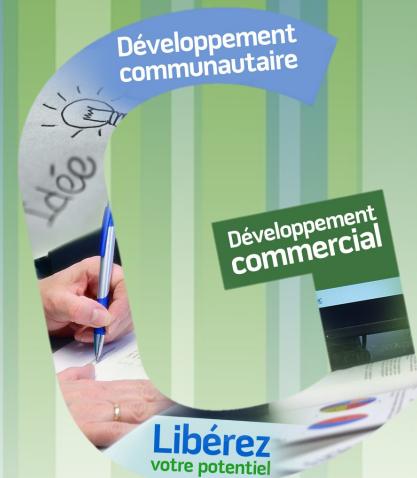
Société du développement économique de Greenstone
C.P. 1018, 1409 rue Main, Geraldton, ON P0T 1M0
T: 807-854-2273 F: 807-854-2474 C: info@gedc.ca

Date de publication: déc. 2019

www.GEDC.ca

We are one of 61 Community Future Development Corporations (CFDC's) across Ontario.

Nous faisons partie d'un groupe de 61 Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADCs) à l'Ontario.



Dépliant Conformité - Santé et sécurité

Commission de la santé et de la sécurité



1

Santé et sécurité au travail La prévention commence ici

Le Loi sur la santé et la sécurité au travail de l'Ontario donne des droits aux travailleurs. Elle définit les rôles des employeurs, des agents de la sécurité et des gestionnaires pour que les postes travaillent ensemble à l'amélioration de la sécurité des lieux de travail.

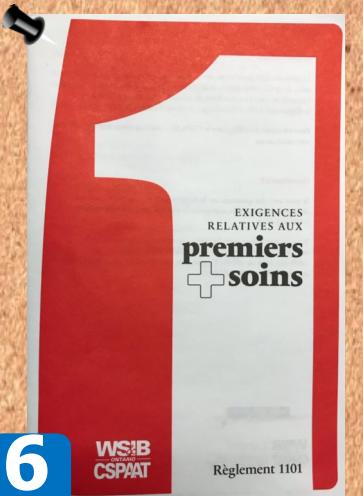
Améliorez la sécurité et la sécurité :
Renseignez-vous sur votre rôle dans la sécurité et la sécurité au travail.
Confiez vos responsabilités au travail à vos employeurs, à vos travailleurs, aux agents de la sécurité et à la sécurité au travail.

Appelez le ministère du Travail au 1 877 235-0000.

2



3



6

Secouriste :
Lieu de la trousse de premiers soins :

4 Politique sur la santé et la sécurité

Plan d'intervention d'urgence

5 Politique sur la prévention de la violence et du harcèlement

RSS/CMSS
Nom et numéraux de contact

0 à 5 travailleurs

aucun comité ou représentant nécessaire

6 à 19 travailleurs

Représentant de la santé et la sécurité (RSS) nécessaire

20 à 49 travailleurs

Comité mixte de santé et de sécurité (CMSS) nécessaire (min. 2 personnes)

50 ou + travailleurs

Comité mixte de santé et de sécurité (CMSS) nécessaire (min. 4 personnes)

Une maquette d'un tableau d'affiche et une liste de vérification aidera votre entreprise à être conforme aux exigences pour les lieux de travail en Ontario.

Consultez la liste de vérification pour voir si votre entreprise répond aux exigences.*

- www.labour.gov.on.ca
- www.wsib.ca/fr
- www.pshsa.ca